

Intitulé : Initiation à la gestion de la végétation aux abords des Lignes Aériennes et utilisation tronçonneuse

Code formation : 5625

Durée formation : 28 Heures

1 - Objectif de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier ses missions au sein d'une Equipe Entretien Lignes.
- Appliquer la réglementation externe et interne lors de travaux d'abattage.
- Appliquer les techniques d'abattage et de débroussaillage avec une tronçonneuse débroussailleuse et leurs accessoires.
- Reconnaître les différentes essences d'arbres dans son environnement.

2 - Contenu de la formation :

Thèmes :

- Règlementation.
- Technique d'abattage et d'affûtage.
- Présentation de la forêt.
- Travaux pratique d'affûtages et d'abattages.

3 - Profil stagiaire :

Public concerné :

- Salariés d'une Equipe Entretien Lignes devant utiliser ponctuellement des tronçonneuses à chaînes ou des débroussailleuse, dans le cadre de leur activité de maintenance ligne ou de dépannage.

Prérequis :

- Etre habilité à Minima H1V.
- Avoir deux ans d'expérience professionnelle en tant que technicien au sein d'une Equipe Entretien Lignes.

4 - Compétences :

Cette formation contribue à acquérir les compétences suivantes :

- Connaître les règles de sécurité sur les ouvrages liaisons aériennes (assujettissement, induction, ...). *[Niveau Pratique]*
- Connaître la législation et les mesures de prévention vis-à-vis de l'environnement. *[Niveau Initiation]*
- Savoir mettre en œuvre au niveau de son activité, la réglementation applicable en matière de prévention hygiène sécurité. *[Niveau Initiation]*
- Savoir identifier les risques liés à l'exercice de son activité et mettre en œuvre les parades adaptées. *[Niveau Initiation]*

5 - Modalité d'évaluation :

Modalité d'évaluation :

- Une évaluation est réalisée en fin de formation permettant de valider les acquis. Cette évaluation s'appuie sur des observables lors de la réalisation des exercices pratiques et sur un questionnaire de fin de stage.

Forme de validation :

- A la fin de la formation, une appréciation individuelle en appui à la délivrance d'une autorisation d'utilisation des tronçonneuses à chaîne et des débrousailleuses est transmise au management de l'opérateur.

6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.